

GARDONS LE CONTACT

Une question, une inquiétude ?
Contactez nous :



Projet éolien Sud Vienne
LettreInfo N°6 - novembre 2020

QUEL BON VENT NOUS AMÈNE ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, pour prévenir tout danger et impact sur l'environnement, la loi contraint l'exploitant du parc éolien à démonter des parcs éoliens, les postes de livraison et les câbles ainsi qu'à remise en état des sites. L'arrêté du 22 juin 2020 stipule que « les fondations doivent être excavées dans leur totalité *« jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux »*. Les aires de grutage et les chemins d'accès devront aussi être remis en état.



KDE est un acteur expérimenté de la transition énergétique. Nous concevons des projets d'énergies renouvelables (parcs éoliens, éoliennes urbaines et centrales photovoltaïques) et réalisons des études, audits, diagnostics et formations dans le domaine des énergies renouvelables.

Fondée en 2007, la société KDE est une équipe pluridisciplinaire de 8 collaborateurs capables de porter de multiples projets. A ce jour, nous avons construit 43 MW et 200 MW sont en projet.

EEF est une société française fondée en 2001 filiale du groupe et constructeur allemand Eno Energy. Une équipe de 15 salariés gère le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens en France et en Belgique. L'authenticité, la fiabilité et la bienveillance sont au cœur de sa démarche afin de créer des projets d'énergie dans le respect des territoires. Cinq parcs totalisant 64,3MW sont en fonctionnement 340 MW sont en projet et 360 éoliennes du groupe Eno Energy sont exploitées.

Nous nous sommes associés dans le but de réaliser plusieurs études techniques et environnementales sur le vent, l'habitat, le paysage, les oiseaux et le patrimoine.

Energie Eolienne France, eef Sas
Aurélie Lacoste, Responsable de projet
06 07 48 91 98 / aurelie.lacoste@eno-energy.com

KDE Energy France
Olivier Coze, Responsable Développement Grand Ouest et Ile-de-France
06 98 58 20 07 / o.coze@kde-energy.fr

EEF SAS
est une entreprise du groupe
eno energy GmbH

KDE FRANCE
ENERGY

EEF SAS
est une entreprise du groupe
eno energy GmbH

KDE FRANCE
ENERGY

Le projet éolien Sud Vienne est en cours d'instruction



Historique du projet et de la concertation

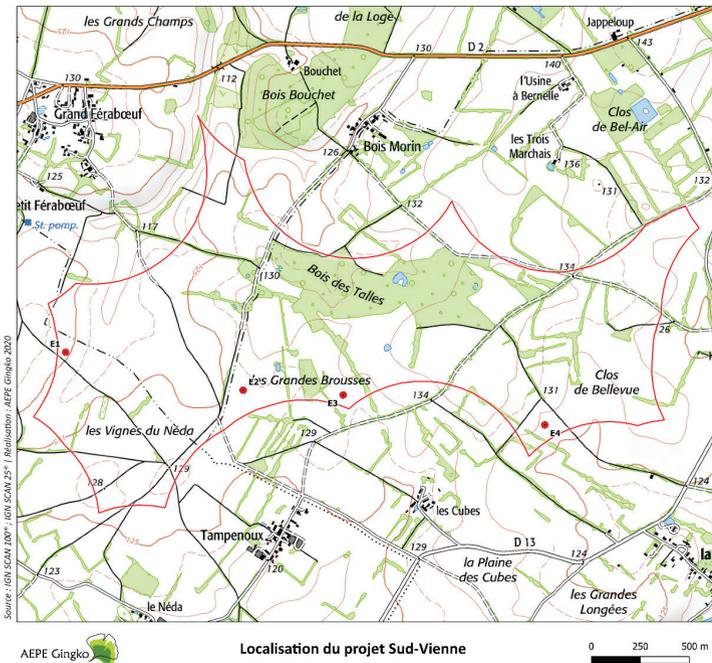
- 2009-2013**
 - Identification d'une zone favorable à l'éolien
 - Premières prises de contact par KDE ENERGY France avec les élus, les propriétaires et les exploitants
 - Délibération favorable (juillet 2009) du Conseil municipal de Magné
- 2013-2015**
 - Changement de la réglementation pour un parc éolien
 - Signature des accords fonciers
 - Pré consultations de Météo France, du Ministère de la Défense et des services de l'État (DDTM, DREAL et DRAC)
- 2015-2017**
 - Partenariat entre EEF et KDE
 - Réalisation des études de faisabilité
 - Nouvelle présentation aux élus locaux des avancées du projet
- 2017-2019**
 - Poursuite des analyses techniques et environnementales
 - Ouverture de la concertation à d'autres acteurs du territoire (économiques, touristiques, associatifs, administratifs, riverains, etc.)
 - Diffusion aux habitants des communes concernées par le projet de lettres d'information
 - Organisation (Juin 2018) d'une exposition grand public sur le projet
 - Mise en place d'une concertation publique préalable volontaire
 - Rencontre des associations environnementales : LPO, Vienne Nature Environnement
- 2019**
 - Fin des études
 - Rédaction finale du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)
- 2020**
 - Dépôt du DDAE
 - Demande de l'administration d'informations complémentaires au DDAE
 - Dépôt du DDAE avec les informations complémentaires
- À VENIR**
 - Fin de l'instruction administrative du dossier
 - Enquête publique
 - Décision préfectorale



LE PROJET ÉOLIEN SUD VIENNE

Caractéristiques du parc :

- **4 éoliennes** d'une hauteur en bout de pale de 180m
- **2 modèles de machines** envisagés la eno126 117m de hauteur de mât 4,8MW, la Nordex N131 114m de hauteur de mât 3,9MW
- Une puissance totale du parc comprise entre 15,6 et 19,2 MW, pour une production annuelle d'environ 40 000 MWh soit la consommation électrique d'environ 30 000 personnes (hors chauffage).



Mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts

Le projet éolien est en conformité avec les documents d'urbanisme et a été étudié par rapport aux habitations, aux routes empruntées, aux monuments historiques et aux contextes éoliens (projets en cours d'instruction, autorisés, construits). Des mesures sont d'ores et déjà prévues pour compenser et restaurer, sur un hectare de surface, la zone humide identifiée. La plantation de haies pour les riverains qui le souhaiteraient est envisagée tout comme la revalorisation du belvédère sur la commune de Champagné Saint Hilaire avec l'installation d'un escalier, d'un banc et la mise à jour du panorama (qui date de 2007).

Les travaux de construction du parc éolien seront interdits pendant la période de reproduction de l'avifaune et un bridage spécifique pour toutes les éoliennes réduira l'impact sur les chauves-souris.

En partenariat avec une association, un bureau d'étude ou le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), un suivi environnemental et la mise en œuvre de mesures sur la biodiversité sont prévus pendant l'exploitation du parc éolien.

Le projet actuel en images



Phom 07 - vue depuis la sortie de Bourg de Magné et les abords des hameaux Haute et Basse Belle



Phom 15 - vue depuis la RD 2



Phom 10 - vue depuis le Parc de la Belle à Magné - terrasse du café



Phom 29 - vue depuis l'entrée de Champagné-Saint-Hilaire, sur la RD 4, et perception du haras



Les retombées économiques du parc éolien Sud Vienne

- **Pour la commune de Champagné Saint Hilaire** grâce à l'éolienne installée : entre **10 402 € et 11 779 €** par an pendant toute la durée d'exploitation de l'éolienne (sans compter les taxes liées à la TF, CF et CVAE).
- **Pour la commune de Magné** grâce aux 3 éoliennes installées : entre **30 401 € et 34 532 €** par an pendant toute la durée d'exploitation de l'éolienne (sans compter les taxes liées à la TF, CF et CVAE).

En plus de ces bénéfices, nous proposons d'établir un partenariat public/privé avec les communes d'accueil pour soutenir des projets de territoire liés à la transition énergétique et/ou à l'environnement par le biais d'un soutien financier, technique et juridique.